

Mise en place d'une expertise médicale :

L'expertise médicale est un examen que nos consultant.es seront amenées à vous conseiller.

Le contrôle medical est préconisé dans le cas d'arrêts consécutifs à des accident de travail, de trajet, ou maladies professionnelles, qui nécessitent un avis d'expert medical à même de donner un avis éclairé sur l'état de santé de votre salarié.

Un contrôle d'arrêt maladie par expertise se déroule uniquement en cabinet sur convocation Chronopost. Votre salarié sera donc invité à se présenter au cabinet du spécialiste ou expert medical compétent.

Qui effectue ces expertises :

Ce sont des médecins experts agréés par l'état, le salarié est convoqué directement à son cabinet pour examen médical. A la suite de cet examen, l'expert jugera du bien-fondé de l'arrêt maladie.

L'expertise répondra aux questions suivantes :

-

L'arrêt de travail pour maladie de mon salarié est-il bien en rapport avec un accident de travail ou trajet ?

-

L'arrêt de travail pour maladie de mon salarié est-il bien relève t-il bien d'une maladie professionnelle ?

-

Dois-je m'attendre à une prolongation ou puis-je envisager le retour de mon salarié ?

-

Dois-je envisager un aménagement de poste, un reclassement... ?